

Avis adopté

Séance plénière du 8 juillet 2025

L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques

Déclaration du groupe Associations

L'habitat est bien plus qu'un simple toit sur notre tête. C'est un lieu confortable dans lequel on se sent bien. C'est un foyer que l'on ne cesse d'améliorer au fur et à mesure de nos besoins et de nos moyens. C'est un logement dont la qualité et la dignité conditionne l'accès aux droits fondamentaux : à la santé, à la vie privée et de famille, à l'éducation.

Pourtant, le nombre de personnes mal logées ou sans-abri augmente de manière inquiétante : 350 000 personnes, un chiffre qui a plus que doublé en 10 ans. Pourtant, près de trois millions de ménages sont en attente d'un logement social en 2024, et les plus pauvres n'y ont pas accès le plus souvent. Pourtant, l'Etat français est visé par deux recours en responsabilité par le Collectif des Associations pour le Logement.

Pour y remédier, ce texte propose plusieurs préconisations soutenues par le groupe des Associations : la lutte contre les marchands de sommeil ; le développement de l'offre de logements locatifs privés de qualité et de solutions de logement adaptables, abordables et accessibles pour tous ; l'augmentation significative de la production de logements sociaux ou encore l'élargissement de l'encadrement des loyers dans les grandes villes.

Toutefois, ces propositions restent imparfaites. Le droit au logement opposable est mentionné à plusieurs reprises par cet avis sans être réinterrogé sur le fond. Or, pour que l'habitat relève les défis sociaux et environnementaux, il faut d'abord permettre à chaque individu d'accéder à un logement suffisant et digne, indépendamment de sa situation sociale ou de son origine. Sur cet aspect, le texte aurait dû être plus ambitieux et se fonder sur l'effectivité et l'accès de toutes et tous au droit fondamental qu'est le logement.

De même, en tant que lieu de vie, l'habitat est un lieu de socialisation indispensable et implique un objectif de mixité sociale. Néanmoins, contrairement à ce qui est suggéré dans l'avis, sa réussite ne passe pas seulement par des projets de rénovation urbaine et par la création de nouveaux logements sociaux qui contribuent à la relégation des plus pauvres. Pour notre groupe, la redynamisation des liens sociaux, issue d'une meilleure répartition de logements accessibles sur l'ensemble du territoire, est impérative et favoriserait une mixité sociale choisie et non-imposée, qui deviendrait une norme du vivre-ensemble.

Enfin, le récent épisode caniculaire a rappelé que la seule « écologie punitive » est celle où les pouvoirs publics n'agissent pas. L'adaptation du logement aux exigences climatiques est l'une des priorités absolues et l'accès aux espaces verts et végétalisés à l'ensemble de la population constitue également un impératif pour la qualité de vie et le bien-être de chacun.

Notre groupe, qui a partagé ses voix sur l'avis, remercie les rapporteurs pour la qualité des débats et pour ce texte technique et nécessaire à l'élaboration de l'habitat de demain.